

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 29**

présenté par

M. Cordery, M. Arnaud Leroy, Mme Lemaire, M. Amirshahi, Mme Le Dain et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen**ARTICLE 29 BIS**

À la fin de l'alinéa 1, substituer au mot :

« juin »,

le mot :

« mai ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter le nombre d'élections dans le temps et favoriser le taux de participation il est important de faire coïncider l'élection des conseillers consulaires avec les élections européennes qui se déroulent en mai.